Jean-Baptiste André Godin à Ducray-Chevallier, 16 août 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation1 p. (439r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Ducray-Chevallier, 16 août 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49389

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction16 août 1877
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireDucray-Chevallier
Lieu de destination15, place du Pont-Neuf, Paris

Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin informe Ducray-Chevallier qu'il n'a pas pu, lors de son passage à Paris, prendre les paires de lunettes commandées le 7 août ; il lui envoie un chèque de 31 francs et lui demande d'envoyer les objets par la poste.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.

Mots-clés

Finances personnelles, Lunettes
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49389?context=pdf

Paris le 10 [illegible] 1[illegible]

Monsieur Duroy-Chevallier,

Étant rapporté le 17 à Paris, je n'ai pas pu prendre la peine de condamner, mais un réitéré la vente, qui m'a fait de lunettes avec verres légèrement agrandis pour ma vue mais convenables à ma. En conséquence je vous serais obligé de vouloir bien me faire parvenir, au moyen d'un voyageur, pour la poste les objets en question.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon entière considération.

Fichie